REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DES ORMES
SEANCE du 12 mars 2019
Nombre de membres afférents au CM:19
Nombres de membres en exercice:18
Qui ont pris part à la délibération: 12
Date de la convocation : 6 mars 2019
Date d'affichage et de transmission en Sous-Préfecture le 12 mars 2019
L'an deux mil dix-neuf le 12 mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal des ORMES, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Béatrice FONTAINE Maire des ORMES
Présents :
Mesdames, BENITO Patricia, CURIEN Véronique, FONTAINE Béatrice, PUGLIA Catherine, ROUSSEL Karine, SAVOURIN, Marie-France, TERRIEN Hélène,
Messieurs, BODIN Serge, BRUNEAU Jean-Marie, GIVELET Eric, FERRAND Georges, SABOURIN Jacques,

Absents excusés : MORTREUIL Dominique, BRARD Béatrice MOREVE Nathalie MULTON Fabien ROUGET Vincent TABUTAUD François,

A été élue Secrétaire ROUSSEL Karine

Objet de la délibération :

2019/14

TRAVAUX D'AMENAGEMENT PLACE DES HALLES
DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE AU TITRE DU CONTRAT DE RURALITE-

Madame le Maire rappelle au Conseil la délibération 2018/02 relative à la demande de subvention au titre de la DETR pour la totalité du projet d'aménagement de la Place des Halles et de la Rue Pierre d'Argenson.

Madame le Maire informe le Conseil que ce projet peut aussi fait l'objet d'une demande de subvention dans le cadre du contrat de ruralité avec la Communauté d'Agglomération Grand Châtellerault.

Madame le Maire propose donc de déposer une demande de subvention pour l'aménagement de la Place des Halles. Le marché de travaux s'élève à 233 346 € HT, honoraires compris. Ce dossier pourrait être subventionné à hauteur de 45 % du coût HT au titre du contrat de ruralité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- *autorise le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès de la Communauté d'Agglomération Grand Châtellerault, au titre du Contrat de Ruralité pour le projet des travaux d'aménagement de la Place des Halles, dont l'estimation s'élève honoraires compris à 223 346.00 € HT.*

- *Adopte le plan de financement suivant :*

Etat DETR	*70 003.80*
CAGC Contrat de ruralité	*105 005.70*
Autofinancement	*58 336.50*

Soit	*233 346 € HT*

Pour extrait conforme
Aux ormes le 12 mars 2019
Béatrice FONTAINE
Le Maire